



## Compte rendu de l'audience du Snudi FO à l'IA du 18 juillet 2017

Une délégation du Snudi FO a été reçue le mardi 18 juillet par Monsieur Caillaut, Inspecteur d'Académie, M. Faisy, secrétaire général, Madame Rufas, chef de la DPE 1<sup>er</sup> degré.

### Temps partiels :

Le Snudi FO a porté 26 situations de collègues dont le temps partiel sur autorisation avait été refusé et qui avait effectué un recours gracieux.

Certaines situations ont été détaillées notamment celle qui s'apparentaient à une demande de droit (ascendant malade ou handicapé...) et ont pu finalement obtenir satisfaction.

D'autres situations médicales ont pu également aboutir.

L'Inspecteur d'Académie a indiqué que sur 48 demandes d'ordre médical qui avaient été initialement refusées et qui avaient été réexaminées, 20 avaient pu obtenir finalement satisfaction et 28 avaient eu leur refus confirmé.

Même si ces modifications qui sont à mettre au compte de la mobilisation des personnels avec leur organisation syndicale représentent une avancée, le Snudi FO ne peut s'en satisfaire.

Il considère que le département de la Haute-Garonne possède les moyens de recrutement à même de permettre le droit au temps partiel aux quotités choisies pour tous.

Le Snudi FO continuera d'intervenir pour défendre toutes les situations de collègues et combattre toute remise en cause du droit à temps partiel.

### Liste complémentaire :

L'Inspecteur d'Académie a indiqué que 26 lauréats du concours ont été recrutés sur la liste complémentaire. Ses dernières déclarations en CAPD laissent pourtant entendre 40 listes complémentaires et ce nombre était déjà totalement insuffisant au vu des besoins. Cela laisse présager un recours aux enseignants contractuel de manière très significative.

Le Snudi FO revendique l'ouverture de la liste complémentaire à hauteur des besoins (une centaine de collègues sont sur la liste complémentaire) et organisera la mobilisation en ce sens.

### Rythmes scolaires :

Le Snudi FO avait été saisi de 18 situations d'école demandant le retour à la semaine de 4 jours.

L'Inspecteur d'Académie a indiqué avoir reçu 39 demandes, que sur ces 39 demandes :

. 10 avaient reçu son accord ;

. 7 auraient à priori un avis favorable mais que les solutions de transport scolaire étaient encore à l'étude ;

. 22 auraient probablement un refus.

L'Inspecteur d'Académie a refusé de répondre nominativement sur les dossiers portés par le syndicat indiquant que l'étude était encore en cours.

Le Snudi FO a demandé quels étaient les critères d'acceptation ou de refus. L'IA a répondu qu'il y avait eu dans certains cas absence de consensus (sans être très clair sur la proportion de votes favorables au conseil d'école nécessaires selon lui).

Il a présenté également à notre grande surprise comme critère déterminant la question des APC ( ?) et indiqué que si les horaires d'APC proposés par l'école ne permettaient pas en fonction des contraintes de transport la présence de tous les élèves, le passage aux 4 jours serait refusé.

Le Snudi FO a rétorqué qu'en aucun cas cette question ne pouvait être un critère de refus ; en effet, la mise en place des APC relève de la responsabilité individuelle des enseignants à travers leurs obligations de service ; elle dépend donc des enseignants qui seront nommés à la rentrée. Cette question des APC ne peut donc être traitée qu'à la rentrée avec les enseignants réellement nommés dans l'école. On peut donc entendre que l'institution souhaite que tous les élèves y compris ceux utilisant les transports scolaires puissent participer aux APC mais rien ne justifie un refus à priori du passage aux 4 jours.

L'Inspecteur d'académie a maintenu sa position sans réfuter ni commenter nos arguments. Il a indiqué que de toute façon, il ne fallait pas précipiter les choses, que l'année scolaire 2017/2018 était la vraie année de concertation sur cette question, qu'il ne fallait pas faire table rase des acquis (de la semaine de 4,5 jours ?), qu'il y aurait 4 mois de concertation puis remontée des projets et qu'un CDEN se tiendrait en février sur cette question ; qu'il y avait encore beaucoup d'inconnues notamment sur la question de la pérennisation des fonds de soutien pour le périscolaire.

Le Snudi FO, pour sa part, continue de revendiquer le retour aux 4 jours sur 36 semaines de classe. Il interviendra notamment lors du CDEN de rentrée du 5 septembre pour porter les revendications des écoles souhaitant le retour aux 4 jours qui ont eu leur demande refusée, en particulier sur ce prétexte non-réglementaire des APC.

### **ATSEM à Toulouse :**

Le Snudi FO a interpellé à nouveau l'Inspecteur d'Académie au sujet de la position de la mairie de Toulouse concernant la gestion des ATSEM. En particulier les dispositions remettant en cause l'autorité fonctionnelle du directeur sur la gestion des ATSEM « de bassin » et « du soir » qui seraient selon la mairie sous l'autorité exclusive du directeur de CLAE y compris sur temps scolaire.

L'Inspecteur d'Académie a clairement indiqué que l'autorité fonctionnelle des directeurs d'école n'était pas négociable et devait s'appliquer à tous les agents municipaux présents dans l'école pendant le temps scolaire. L'Inspecteur d'Académie a indiqué qu'il allait rappeler à la mairie cette réglementation.

Le Snudi FO prend acte de cette réponse et fait part d'autres problèmes à venir (absence pour réunion, pause repas et congé sans remplacement de prévu...) (cf. compte rendu de l'audience mairie : <http://www.snudifo31.com/article1364.html>)

L'Inspecteur d'Académie indique également qu'il va aborder ces points avec la mairie.

### **Situations particulières :**

Le Snudi FO évoque 3 situations d'école (ces dossiers seront à nouveau portés lors du CT) :

- . une école de Toulouse Nord qui demande le passage en REP et une baisse significative des effectifs
- . une école qui demande une décharge exceptionnelle de direction
- . une école surchargée suite à une modification incompréhensible de la carte scolaire

2 dossiers d'Exeats sont également traités. Ces deux dossiers obtiendront satisfaction.

